

**LE COMITE DE BASSIN
SEINE-NORMANDIE**

**DELIBERATION N° CB 94-2 DU 29 JUIN 1994
PORTANT SUR LE PROJET D'ARRETE DU PREFET DES YVELINES
RELATIF AU PERIMETRE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX DE LA MAULDRE**

Le comité de bassin Seine-Normandie,

Vu le décret 92-1042 du 24 septembre 1992 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et notamment le II de son article 2

Vu la consultation des communes concernées, du conseil général des Yvelines et du conseil régional d'Ile-de-France

Sur demande du préfet coordonnateur de bassin en date du 2 juin 1994

DONNE UN AVIS FAVORABLE

au périmètre du SAGE de la Mauldre tel que défini dans le projet d'arrêté du préfet des Yvelines.

Le secrétaire du comité
de bassin



Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT

Le président du comité
de bassin



Robert GALLEY